

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans les Comptes de l'État

Document élaboré par les services du CBCM auprès du ministère.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR) dans les comptes de l'État et les faits marquants

2013

969 milliards €
Total des actifs de l'État

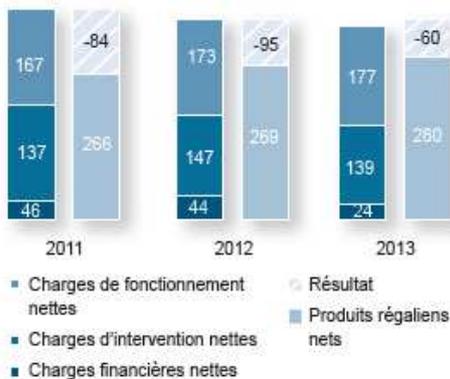
1 481 milliards €
La dette financière de l'État

22 506 €
La dette financière par habitant

- 75 milliards €
Le résultat budgétaire de l'État (hors FMI)

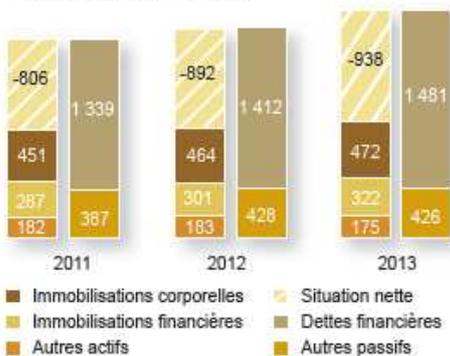
- 60 milliards €
Le résultat patrimonial de l'État

Compte de résultat (en milliards d'euros)



Le résultat patrimonial est à analyser par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

Bilan (en milliards d'euros)



L'analyse de la situation nette permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

Les principaux chiffres clés du Compte général de l'État (CGE) 2013 figurent ci-contre.

Le patrimoine de l'État étant unique, l'approche par périmètre ministériel résulte de données issues du rapport annuel du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) relatif à l'exécution budgétaire et aux situations financières et comptables ministérielles de l'année 2013.

S'agissant du MESR, l'année 2013 reflète la priorité accordée à la jeunesse par le Président de la République, notamment à travers l'enseignement. La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de juillet 2013 poursuit les objectifs suivants : offrir de meilleures chances de réussite aux étudiants, renforcer la coordination de l'offre de

formation et de la recherche dans le cadre de politiques de sites, et impulser une stratégie nationale de la recherche fondamentale et technologique, du transfert et de l'innovation.

En 2013, le schéma d'emplois de l'enseignement supérieur prévoit la création de près de 1.000 emplois, ce qui contraste avec les diminutions d'effectifs de la plupart des ministères.

Compte tenu des normes comptables en vigueur, ces priorités budgétaires ne trouvent toutefois pas de traduction dans le bilan de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des principaux postes du bilan du MESR et leur part dans le bilan de l'Etat. A noter que la présentation du bilan est effectuée hors actifs liés aux investissements d'avenir.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche dans les principaux postes du bilan de l'Etat

En milliards €	Compte général de l'Etat 31/12/2013	MESR	Part en % (MESR / Etat)
ACTIF NET			
Immobilisations corporelles (IC)	471,897	0,57	0,1%
dont Parc immobilier (terrains et constructions)	59,382 (1)	0,08	0,1%
IC hors infrastructures routières, matériel militaire et immo. mises en concession	96,932	0,57	0,6%
Immobilisations financières	322,298	1,88	0,6%
Immobilisations incorporelles	27,729	0,00	0,0%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	821,924	2,44	0,3%
Stocks	31,344	ND	-
PASSIF			
Provisions pour risques et charges	123,026	1,01	0,8%
dont Provisions pour risques	19,945	0,00	0,0%
Provisions pour charges	103,082	1,01	1,0%

(1) : Recouvre : Locaux banalisés abritant des activités administratives, industrielles, commerciales ou des logements de fonction ; Etablissements pénitentiaires ; Biens historiques et culturels ; infrastructures pétrolières du Service des Essences des Armées ; etc.

Les principaux actifs

Les actifs nets du MESR s'élèvent à 2,4 Md€ et constituent une part très marginale du total des actifs de l'État (0,3 % de l'actif net immobilisé). Ils sont constitués :

- d'immobilisations corporelles¹ pour 0,6 Md€ soit 23 % de l'actif net immobilisé du MESR ;

- d'immobilisations financières² à hauteur de 1,8 Md€ (77 % de l'actif net immobilisé du MESR).

En retirant les immobilisations corporelles spécifiques (infrastructures routières, matériel militaire et immobilisations mises en concession ou assimilées), la part du MESR dans le total des immobilisations corporelles de l'Etat passe de 0,1 à 0,6 %.

¹ Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice (ex : terrains, constructions, matériels de transport, informatiques...).

² Les immobilisations financières sont constituées des participations de l'Etat, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'Etat.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités s'est poursuivie en 2013 avec le passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE) d'une nouvelle vague d'établissements. Ce passage aux RCE s'accompagne d'une part, d'un transfert de crédits de masse salariale du MESR (Titre 2 du programme 150) vers des crédits de fonctionnement relevant du Titre 3 du même programme (subventions pour charges de service public – SCSP), et d'autre part, du

transfert aux universités qui en font la demande, de la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat.

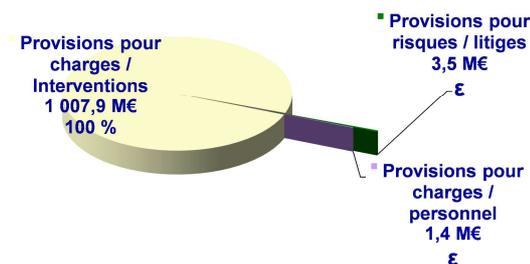
A noter que, même si elles n'en sont pas propriétaires, le patrimoine des universités est généralement inscrit au bilan de celles-ci.

En ce qui concerne l'actif circulant, aucun suivi des stocks n'est assuré par le MESR.

Le passif : les provisions³ pour risques et charges (PPRC)

³ Les provisions constituent des opérations de fin d'exercice destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, qui doivent être nettement précis quant à leur objet et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Elles correspondent à des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise.

Décomposition des PPRC 2013 du MESR
1,01 milliard d'€, soit 0,8 % du total des PPRC de l'Etat



Les PPRC comprennent les provisions pour charges non financières de toute nature et les

provisions pour risques, telles que celles liées aux litiges.

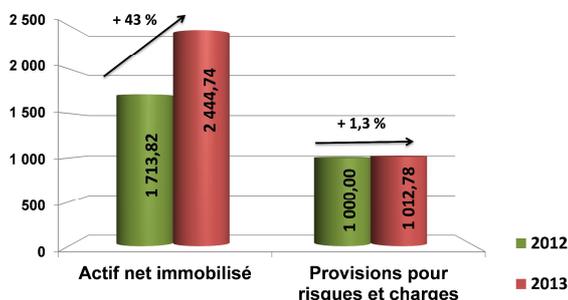
Les provisions pour risques du MESR sont constituées uniquement de provisions pour litiges (PPL). Leur part est très marginale.

Les provisions pour charges de personnel concernent l'allocation de retour à l'emploi (ARE) et le compte épargne-temps (CET).

L'essentiel des provisions concerne les provisions pour charges (PPC) liées aux dispositifs d'intervention. Elles concernent principalement le programme 193 : appel de fonds pour les dispositifs de l'ESA - Agence spatiale européenne (754,6 M€) et EMETSAT - Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (39,4 M€) et le programme 172 : provisions enregistrées au titre des 6 organisations scientifiques internationales (193,2 M€).

L'évolution des principaux postes du bilan du MESR

Evolution des principaux postes du bilan du MESR (en M€)



L'actif net immobilisé du MESR est en hausse de 43 % entre 2012 et 2013 du fait de l'augmentation des dotations en fonds propres aux entités contrôlées (crédits du Titre 7) :

1,88 Md€ (+ 80,3 %) relevant essentiellement du programme 150 (1 716 M€).

MESR

en M€	Clôture 2012	Clôture 2013	Evolutions 2013 / 2012	
			M€	%
Provisions pour risques / litiges	2,6	3,5	0,9	34,0%
Provisions pour charges / personnel	6,0	1,4	-4,6	
Provisions pour charges / Interventions	991,4	1 007,9	16,4	1,7%
Sous-TOTAL Provisions pour charges	997,4	1 009,3	11,9	1,2%
TOTAL PPR + PPC	1 000,0	1 012,8	12,8	1,3%

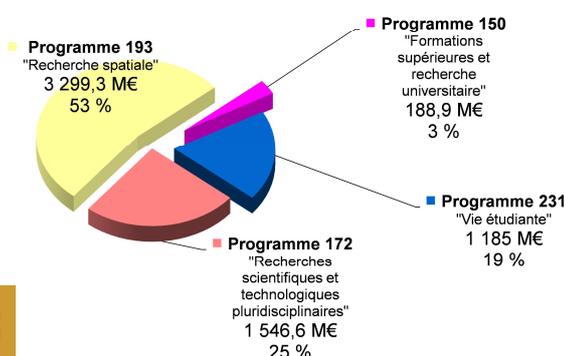
Les provisions pour risques et charges (PPRC) du MESR sont quasi stables entre 2012 et 2013 (+ 12,8 M€ et + 1,3 %).

Les nouvelles normes comptables de l'Etat (changement du mode de comptabilisation des provisions enregistrées au titre des bourses : passage d'une comptabilisation en provisions pour charges à un enregistrement en engagements hors bilan) sont appliquées depuis 2012. Les provisions « restantes » (cf. plus haut) n'enregistrent pas de variations sensibles.

Les engagements hors bilan (EHB)⁴

⁴ Les EHB correspondent à des obligations potentielles de l'Etat. Il s'agit notamment des transferts pour lesquels l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit du bénéficiaire n'est pas réalisé à la date de clôture des comptes.

Décomposition par programme d'imputation des EHB enregistrés en 2013 au titre du MESR (6 219,8 M€)



Les EHB comprennent les engagements relatifs aux bourses relevant du programme 231 (1 154 M€) qui étaient jusqu'en 2011 enregistrés au passif du bilan du MESR via l'inscription de provisions pour charges (cf. supra).

Ils concernent également le programme 193 avec Météo France - EUMETSAT (940,5 M€) et les projets de recherche spatiale ESA en lien avec le CNES pour 2,3 Md€, le programme 172 avec le projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) pour 1,3 Md€ et les participations aux contrats CIFRE (126,6 M€), et le programme 150 avec les participations au titre des contrats pluriannuels signés avec les établissements d'enseignement supérieur privés.